



**DECISION N°282-2026 –
PRESTATION COMPLEMENTAIRE ASSISTANCE JURIDIQUE A LA CREATION
D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) AVEC LE CABINET ADALTYS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la décision n°89-2025 du Président de la CC Forez-Est en date du 04 juin 2025 relative à l'assistance, à la réorganisation de la compétence tourisme, création d'une SPL avec le cabinet ADALTYS pour le volet juridique,

Vu le devis du cabinet ADALTYS ci annexé,

Considérant le nouvel accord politique portant sur une modification du capital social de la SPL nécessitant un accompagnement juridique complémentaire

Considérant la proposition financière, ci-annexée, du cabinet ADALTYS pour une prestation complémentaire d'un montant de 3413.00 € HT portant sur l'accompagnement juridique à la création de la Structure Publique Locale Destination Forez dans sa nouvelle forme,

Considérant que le seuil des 216 000,00€ en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière du cabinet ADALTYS, situé 55 boulevard des Brotteaux, 69455 LYON de prestation complémentaire pour l'accompagnement juridique à la création de la SPL Destination Forez pour un montant de 3413€ HT soit un montant de 4095,6€ TTC.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260803-2822026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2026

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/08/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260803-2822026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2026